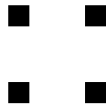
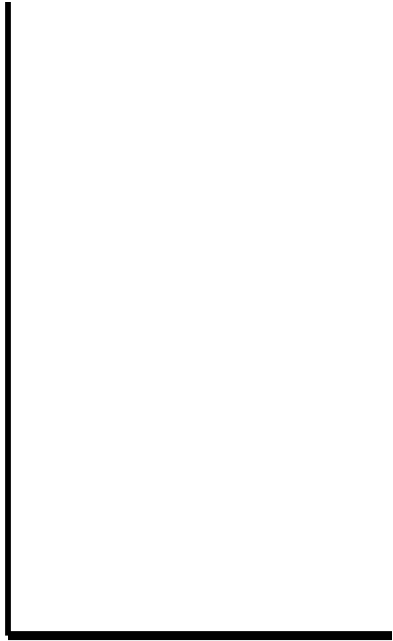




Bilan
du
Comité école et société



INTRODUCTION

Le Comité école et société a pour mandat de fournir des analyses qui enrichissent la réflexion des membres et des instances sur les problématiques actuelles et nouvelles en éducation. C'est un comité de recherche et de réflexion pour orienter l'action de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ). Ses analyses viennent appuyer les interventions publiques de la FNEEQ sur l'éducation et les services publics et la préparation des dossiers de négociation des divers regroupements.

Pour le mandat 1997-2000, le comité était composé au départ de Ronald Cameron, Jean-François Beaudet et de Jocelyne Ouimet. Par la suite, Denis Pinsonneault s'est joint à l'équipe. Ronald Cameron, Jean-François Beaudet et Denis Pinsonneault ayant démissionné, ils ont été remplacés par Robert Robitaille, Dominique Barot et André Chartrand. Jusqu'à décembre 1999, Marie-Claire Chouinard agissait comme responsable politique à l'exécutif. De janvier à juin 2000, elle fut remplacée par François Cyr.

I. LE MANDAT

Le mandat du Comité école et société, issu des orientations adoptées au Congrès fédéral de 1997, était directement relié au plan d'action ministériel de la ministre Marois, mis en place à la suite des États généraux sur l'éducation. Ce plan d'action ministériel accordait une grande importance aux nouveaux curriculum du primaire et du secondaire, à l'intensification de la réforme de la formation professionnelle et technique, à la consolidation et à la rationalisation de l'enseignement supérieur et, enfin, à un meilleur accès à la formation continue. Elle annonçait une série de mesures qui devaient avoir des conséquences pour les trois ordres d'enseignement.

C'est dans le contexte de ces mesures annoncées par la ministre Marois que le comité a dû travailler sur plusieurs dossiers : la politique des universités, l'énoncé de politique sur la formation continue, l'avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) sur la formation générale et la formation technique, les curriculum du primaire et du secondaire, les modifications apportées au Règlement sur le régime des études collégiales (RRÉC) et à la Loi des collèges, l'harmonisation in-

terordres, etc. Ces dossiers ont été abordés à partir des orientations adoptées au Congrès fédéral et qui reflètent les principales préoccupations de la FNEEQ : le morcellement du réseau collégial et le désinvestissement de l'État en éducation.

II. BILAN DES ACTIVITÉS

Pour le bilan des activités, nous avons regroupé les dossiers en cinq rubriques :

1. la lutte contre le morcellement du réseau collégial ;
2. la formation professionnelle et technique ;
3. la mission éducative de l'enseignement primaire et secondaire ;
4. la politique des universités ;
5. autre dossier : la formation du personnel enseignant au collégial.

1. La lutte contre le morcellement du réseau collégial

Une des orientations les plus importantes adoptées au Congrès fédéral de juin 1997 est certainement *l'organisation de la lutte contre le morcellement du réseau collégial et contre le processus insidieux de sa privatisation*.

Plusieurs dossiers ont été abordés dans le cadre de la lutte contre le morcellement du réseau collégial. Entre autres, nous pensons à toute la question du financement adéquat en éducation, les travaux de la Commission de l'évaluation de l'enseignement au collégial (CÉEC) et du Conseil supérieur de l'éducation sur l'habilitation et l'évaluation institutionnelle, les modifications apportées à la Loi des collèges et au RRÉC et, enfin, l'harmonisation interordres.

Décentralisation et compressions budgétaires

Le Comité école et société a produit plusieurs documents pour défendre l'intégrité du réseau collégial. À l'automne 1997, le comité publiait un texte intitulé *Décentralisation et compressions budgétaires*. Dans ce texte, le comité démontre que l'objectif visé par la ministre Marois dans son plan

d'action ministériel, c'est-à-dire une plus grande autonomie des établissements, se traduit plutôt par le démantèlement du réseau collégial en lien avec le désinvestissement de l'État. En effet, cet objectif prend tout son sens lorsque nous le plaçons dans le contexte de compression budgétaire que connaît le système d'éducation québécois depuis quelques années.

Ce document a été présenté au Regroupement cégep, en octobre, puis au Conseil fédéral en décembre 1997. Plusieurs recommandations ont été adoptées pour dénoncer l'approche comptable du gouvernement qui porte atteinte aux objectifs démocratiques poursuivis par le système national d'éducation et pour demander au gouvernement de donner aux établissements d'enseignement la possibilité de réaliser leur mission éducative avec les ressources financières adéquates. Ce document a servi de base à l'élaboration du mémoire de la fédération présenté à la commission parlementaire de novembre 1997.

À l'hiver 1998, le comité a écrit un document en réaction au projet de modifications au RRÉC et à la Loi des collèges. Dans ce mémoire intitulé *Du virage du succès au dérapage des compressions*, la fédération démontre que les amendements proposés à la Loi des collèges concrétisent les orientations du plan d'action ministériel et vont tout à fait dans le sens des impératifs budgétaires du Conseil du trésor. En effet, ils mettent en cause la configuration du réseau en créant des collèges régionaux et en transformant les collèges en constituantes. Ce qui pouvait vouloir dire des fusions entre des collèges et possiblement la fermeture de certains d'entre eux. De plus, ces amendements pouvaient se traduire par le décloisonnement des enveloppes budgétaires, l'assouplissement des règles administratives, l'introduction de frais de scolarité pour les Attestations d'études collégiales (AÉC), l'assouplissement dans la gestion des immeubles et la possibilité de faire des bénéfices. La FNEEQ a exigé le retrait du projet de Loi 166 en dénonçant les intentions du gouvernement qui semble ne vouloir faire que des économies.

À l'hiver 1998, dans un autre texte intitulé *Réactions au projet de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales*, le comité a mis en évidence les conséquences sur la formation des élèves et les pratiques enseignantes. Ces modifications concernent particulièrement les

activités d'apprentissage de la formation préuniversitaire et de la formation générale commune, la formation générale complémentaire et les AÉC. Par exemple, les modifications à la loi et au RRÉC permettent à tout cégep d'établir et de mettre en œuvre un programme menant à une AÉC, dans tout domaine de formation où il existe un diplôme d'études collégiales (DÉC) dans le réseau. Il n'est plus nécessaire maintenant d'avoir une autorisation ministérielle pour établir une AÉC. Un collège pourra ainsi en concurrencer un autre en prenant une part du marché de la formation pour offrir des attestations sur mesure aux entreprises privées. En fait, les collèges se comportent eux-mêmes comme des entreprises privées, susceptibles de vouloir faire leurs frais.

Par ailleurs, les collèges pourraient en profiter pour mettre en place des pratiques de la formation continue qui, à plus ou moins court terme, dévalorisent le diplôme d'études collégiales (DÉC). La FNEEQ devra demeurer vigilante à cet égard et devra agir rapidement car ce type de formation pourrait accélérer le processus de rationalisation en lien avec la carte intégrée des programmes.

Enfin, il faudra prendre en compte la politique de la formation continue qui est aussi annoncée par la ministre Marois dans son plan d'action ministériel et des travaux de la CSN à ce sujet ; quoique dans ce dossier, nous sommes à la remorque des retards du gouvernement. En effet, la ministre Marois nous promettait sa politique pour juin 1997, mais rien n'a encore été adopté. Par ailleurs, en juillet 1999, M. Inchauspé produit un rapport qui a pour titre *Vers une politique de formation continue* ; ce rapport indique au gouvernement les orientations d'une politique de la formation continue.

L'évaluation institutionnelle et l'habilitation

Le Conseil supérieur de l'éducation a organisé une consultation pour préparer son rapport annuel sur le thème de l'évaluation institutionnelle. La FNEEQ a écrit un avis et l'a présenté au CSÉ au mois de mars 1999. Le comité fait la preuve que, pour le CSÉ, le but visé par cette consultation, c'est la réussite du plan d'action ministériel et l'intensification de la réforme. La mise en place d'une culture évaluative justifie une plus grande autonomie des collèges. En effet, l'évaluation institutionnelle est

directement liée à toute la question de l'habilitation et permet à un collège de décerner ses propres diplômes. Ainsi, pour accéder à l'habilitation, un collège devra se soumettre à une démarche d'évaluation qui aboutira à une sorte d'appréciation globale sur l'établissement en fournissant au public des garanties quant à la qualité de la gestion des programmes et à celle des diplômes décernés.

La démarche d'évaluation institutionnelle prévoit un certain nombre d'étapes pour être éligible à l'habilitation. La CÉEC a convenu de procéder de la façon suivante :

- 1) il y aura d'abord un guide à l'intention des collèges qui donnera des précisions sur le processus d'évaluation institutionnelle ; ce guide sera prêt à l'hiver 2000 ;
- 2) les collèges remettront un rapport d'autoévaluation institutionnelle au cours de l'année 2001 ;
- 3) en 2002, la CÉEC visitera les collèges ;
- 4) en 2003, la CÉEC fera le bilan des évaluations et adressera au ministère une recommandation d'habiliter tous les collèges qui auront satisfait à ses critères.

La FNEEQ a protesté vigoureusement contre tout ce processus d'habilitation. L'évaluation institutionnelle et l'habilitation s'inscrivent dans cette tendance qui n'est que l'aboutissement de la réforme de 1993 : le morcellement du réseau collégial.

De plus, l'avis fait valoir qu'il existe déjà une multitude de mécanismes d'évaluation qui font partie du quotidien des enseignantes et des enseignants. Pourquoi alors mettre en place d'autres mécanismes qui viennent s'ajouter aux multiples évaluations déjà existantes ? À qui profiteront ces évaluations institutionnelles ? Nous ne sommes pas du tout convaincus qu'elles profiteront aux étudiantes et aux étudiants et aux professeur-es. Au contraire, dans le climat de concurrence et de recherche de clientèles, les directions des collèges cherchent avant tout à soigner leur image et palier au manque de ressources. Nous ne sommes pas loin des palmarès.

L'harmonisation interordres

À l'automne 1999, le comité a entrepris des travaux sur toute la question de l'harmonisation interordres. En 1997, le Comité école et société s'est surtout penché sur l'harmonisation des programmes techniques du collégial et des programmes professionnels au secondaire liée aux nombreuses révisions de programmes techniques. Plusieurs compétences de programmes collégiaux étaient menacées d'être transférées au secondaire. Nous pensons, notamment, au programme de bureautique, soins infirmiers et informatique. Le comité avait fait des recommandations pour ne pas réduire les programmes techniques à des extensions de la formation professionnelle du secondaire et maintenir une solide formation de base en formation générale et scientifique.

Mais nous avons moins entendu parler de l'harmonisation entre la formation technique et la formation universitaire. Les nouveaux DÉC-BACC offerts dans quelques collèges nous obligent à revoir le dossier et à formuler des orientations pour le regroupement afin de préserver le caractère unique de la formation technique. Si ces nouveaux DÉC-BACC s'inscrivent dans la logique de la concurrence entre les institutions et dans un contexte de rentabilité, alors nous pouvons penser que le DÉC technique tel qu'on le connaît pourrait être menacé. C'est un dossier à suivre.

2. La formation professionnelle et technique

La réforme de la ministre Robillard en 1993 a modifié en profondeur la formation professionnelle et technique. Le Comité école et société a donc voulu faire le tour du jardin en analysant les différentes problématiques au regard du processus de développement de la formation des programmes techniques. Pour ce faire, le comité a procédé à deux sondages, l'un sur le processus de révision des programmes techniques et l'autre, sur le développement des AÉC. Ces sondages auront permis de mieux coordonner les boycotts nationaux de l'approche programme durant la négociation et de mesurer l'impact de la multiplication des AEC dans les collèges.

Force est de constater que le processus de développement des programmes fait ressurgir de graves lacunes. Premièrement, le développement des programmes techniques reste toujours à la remorque des attentes du marché du travail et ne permet pas la reconnaissance de l'expertise enseignante. Il est donc important de rester vigilant sur la question. Deuxièmement, le processus d'élaboration locale des programmes se fait dans un contexte du chacun pour soi et accentue le phénomène des clientèles captives. N'oublions pas, non plus, la place des disciplines contributives dans les révisions de programmes. Certaines disciplines sont menacées de disparition. Il faudra donc porter une attention particulière à ce qui se passe dans les collèges et mettre sur pied des actions concertées afin de venir en aide aux enseignantes et aux enseignants. De plus, il faudra réaffirmer les principes d'accessibilité et d'équité qui ont toujours guidé la FNEEQ. Troisièmement, il sera important de continuer notre enquête sur le développement des AÉC. L'enquête a démontré que les collèges ont tendance à multiplier les AÉC, qu'elles ressemblent de plus en plus à la formation spécifique d'un programme technique sans la formation générale et qu'elles peuvent atteindre les objectifs de diplomation du MEQ au détriment du DÉC. Enfin, quatrièmement, nous ne devons pas hésiter à prendre des initiatives concertées avec d'autres acteurs du réseau pour formuler des diagnostics sur l'état des programmes professionnels et techniques.

3. Mission éducative de l'enseignement primaire et secondaire

Le dernier Congrès fédéral s'était donné comme orientation de développer une position claire sur la mission éducative de l'enseignement secondaire qui privilégie la formation intégrale de la personne et définit les orientations de réforme principalement axées sur les besoins d'encadrement des élèves. L'encadrement étant identifié comme un moyen prioritaire et le plus à même de favoriser le succès scolaire des élèves et, par-là même, de contrer les phénomènes d'échecs et de décrochages scolaires.

Dans les faits, le comité s'est retrouvé confronté à l'élaboration et la mise en œuvre d'une réforme majeure du système éducatif. Face à cette réforme, lancée par l'ex-ministre de l'éducation, madame Pauline Marois, et

poursuivie par le ministre actuel, monsieur François Legault, le comité s'est donné l'objectif de s'approprier cette réforme et d'en identifier les impacts prévisibles sur la mission éducative du système scolaire et sur les enseignantes et les enseignants.

Le travail d'appropriation s'est concentré sur la lecture et l'analyse de la documentation pertinente relative aux différents volets de la réforme : décentralisation, cadre juridique et réglementaire, orientations pédagogiques, cadre organisationnel, organisation du travail, formation continue du personnel enseignant, etc.

En cours de route, des interventions ont été faites auprès du Regroupement privé pour informer les différents syndicats du contenu de la réforme, de l'évolution du dossier et des conséquences prévisibles sur les enseignantes et les enseignants. Sur ce dernier point, les interventions du comité ont mis l'accent sur les besoins de formation à prévoir, les risques de pertes d'emplois et l'alourdissement de la tâche enseignante.

Toujours au chapitre de l'enseignement primaire et secondaire, le comité est également intervenu dans le dossier de la déconfessionnalisation du système scolaire. Après analyse du rapport Proulx et à la lumière des discussions tenues en Conseil fédéral, le comité a travaillé à préciser la position de la FNEEQ sur cette question. Sur la base des positions retenues, le comité a contribué à l'élaboration des mémoires de la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire et à celui de la CSN, mémoires présentés en commission parlementaire à l'automne 1999.

4. La politique des universités

Le plan d'action ministériel sur la réforme de l'éducation propose de revoir le mode de financement des universités et d'élaborer une politique des universités. Le comité s'est penché plus particulièrement sur le dossier de la politique des universités. Il a collaboré avec la coordination du regroupement à rédiger un document qui s'intitule *L'université au service de la formation*. Il a été adopté par le Regroupement université en février 1998 puis par le Conseil fédéral en juin 1998.

Ce document propose une vision de l'université au sein de laquelle se retrouve sa mission fondamentale, c'est-à-dire la formation. C'est en fonction de cette mission qu'on devra encadrer la gestion et l'organisation de l'enseignement. C'est aussi à partir de ce point d'ancrage que l'autonomie de l'institution universitaire doit être balisée et sa fonction critique protégée. Dans une perspective sociétale de maintien des acquis de la démocratisation de l'université et de continuité sur le chemin d'une meilleure scolarisation de la population québécoise, la politique des universités devra également mettre de l'avant l'accessibilité géographique, financière et continue aux études universitaires. Une politique des universités devra donc prévoir un financement public des universités qui soit à la mesure de sa mission, qui permette une accessibilité à une formation de qualité et qui soutienne une organisation du travail centrée sur la réussite. Un nouveau programme de financement exclusivement consacré à la mise en place d'actions structurantes dédiées à la valorisation des fonctions d'enseignement et d'encadrement au premier cycle doit être mis en place.

Ce texte a servi de base à la réponse de la FNEEQ au document du MÉQ publié également en février 1998 et intitulé *Perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises : l'Université devant l'avenir*. Le comité a également préparé un canevas d'intervention, texte synthèse de la position FNEEQ reprenant l'essentiel du document déposé en février 1998 et présenté verbalement à la ministre Marois lors de la consultation nationale en juin 1998.

Suite à cette consultation de juin 1998, le ministère dépose, en octobre de la même année, un nouveau texte intitulé *Outil en vue d'une consultation sur la politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises* et propose une deuxième consultation plus large mais sans qu'aucune date ne soit fixée. Le comité a rédigé un texte en réponse à ce document ministériel et l'a déposé au Regroupement université en février 1999. Mais le nouveau ministre reste très ambigu et ne fixe toujours pas de date au processus de consultation. Le texte ne sera donc pas finalisé.

Ce nouveau texte de février 1999 réitère, bien entendu, les positions de la FNEEQ quant à la mission de l'université et nos attentes vis-à-vis une éventuelle politique des universités. On y retrouve également des posi-

tions plus précises, sollicitées par le document ministériel, comme le lien entre l'enseignement et la recherche. Ainsi, nous proposons de redéfinir le rapport enseignement-recherche en fonction des besoins de formation dans les différents cycles d'études. De même, la politique des universités doit tenir compte des besoins de la société en évolution par des programmes adaptés au marché du travail sans toutefois sacrifier la formation générale déjà établie. Également, l'université, en tant que service public, devra tenir compte du besoin grandissant de formation de la population active, c'est-à-dire de formation continue.

En attendant que des dates soient fixées par le ministre, le Comité école et société en profitera pour se préparer à une éventuelle consultation. Elle sera orientée vers le financement plutôt que sur une politique globale des universités. Arrive enfin, en octobre 1999, le *Projet d'énoncé de politique à l'égard des universités* déposé par le MÉQ. Le comité prépare une réponse de la FNEEQ adoptée au Bureau fédéral : *Commentaires de la FNEEQ sur le projet d'énoncé de politique à l'égard des universités*. Ces commentaires, tout en reprenant les principes d'accessibilité et de qualité de la formation mis de l'avant dans les textes précédents, remettent en question l'approche utilitariste du ministre centrée sur des cibles prioritaires, que ce soit au niveau de la clientèle ou des champs d'études.

Les priorités gouvernementales ainsi formulées font ressortir un impératif de performance du système universitaire privilégiant la rentabilité à court terme au détriment de la mission fondamentale de l'université. La notion d'indicateurs de performance, en tant que mode de reddition de compte, est questionnée dans sa capacité de rendre compte de l'ensemble des activités d'une université et de leurs contributions tant sociales qu'économiques. Les solutions proposées sont plutôt de l'ordre d'une commission permanente des universités, représentative des composantes de la communauté universitaire et des partenaires sociaux, dont le mandat serait d'aviser et de conseiller les universités et le gouvernement sur les questions relatives à la mission et au financement des universités.

Au moment de rédiger le bilan du comité, le ministre Legault a finalement publié sa politique des universités intitulée *Politique québécoise à l'égard des universités : Pour mieux assurer notre avenir collectif*.

5. Autre dossier

La consultation du Conseil supérieur de l'éducation sur la formation du personnel enseignant

À l'automne 1998, le CSÉ faisait une consultation sur la formation du personnel enseignant de l'ordre collégial. Le comité a préparé un avis soumis par la FNEEQ au CSÉ en février 1999. Cette consultation visait deux aspects importants : l'appropriation par les enseignantes et les enseignants de la mise en œuvre de la réforme et les enjeux liés à la qualification enseignante.

En fait, ce que le comité constate c'est que le CSÉ souhaite plutôt remettre en question la conception individuelle et disciplinaire des pratiques actuelles et la formation initiale des enseignantes et des enseignants. Cette remise en question passe par l'appropriation des mesures du renouveau et par l'imposition d'une formation des maîtres telle qu'elle existe au secondaire.

La FNEEQ n'a pu que constater le mépris du CSÉ pour le travail des enseignantes et des enseignants. Il ne tient absolument pas compte de leur expertise et du travail collectif qui se fait et qui s'est toujours fait depuis la création des cégeps. Le comité a avancé quelques pistes tout en réitérant la particularité de l'enseignement collégial comme faisant partie de l'enseignement supérieur. Au moment d'écrire ces lignes, le CSÉ finalise son rapport à la suite de cette consultation et devrait le publier à la session hiver 2000. Il fera des recommandations au ministre sur la formation initiale des futurs enseignantes et enseignants de cégep. Il faudra réagir et suivre ce dossier de près.

III. AUTRES ACTIVITÉS

Le travail du Comité école et société inclut aussi une tâche de représentation de la FNEEQ à différents colloques et conférences. Voici la liste des activités auxquelles ont participé les membres du comité au cours du dernier mandat :

- § Colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) à Québec, les 8, 9 et 10 juin 1998, ayant pour thème *Comment se réaliser dans le cégep d'aujourd'hui ?*
- § Colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) à Trois-Rivières, les 9, 10 et 11 juin 1999, ayant pour thème *Rassembler nos forces.*
- § Colloque de l'Association pour la recherche au collégial (ARC) à Saint-Hyacinthe, les 27 et 28 mai 1999, ayant pour thème *À la veille de demain ! Redécouvrir la recherche au collégial.*
- § Colloque de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDÉAULF), les 8 et 9 octobre 1998, ayant pour thème *La formation à distance, une force vive.*
- § Colloque de l'Association internationale de pédagogie universitaire, du 25 au 28 mai 1999, ayant pour thème *Apprendre et enseigner autrement.*
- § Journée d'étude de la CRÉPUQ, en janvier 2000, ayant pour thème *Universités, TIC et droits d'auteurs.*
- § Colloque du GRES, le 30 septembre et le 1^{er} octobre 1999, ayant pour thème *L'État québécois et les universités : acteurs et enjeux.*

PERSPECTIVES

Le présent mandat a été caractérisé par les mesures annoncées dans le plan d'action ministériel de la ministre Marois. Les réflexions, les documents et les interventions produits par le comité avaient comme principal objectif de dénoncer les orientations du gouvernement qui visaient avant tout le désinvestissement de l'État en éducation. Ce désinvestissement s'est manifesté au collégial par le morcellement du réseau et le processus insidieux de sa privatisation. Au primaire et au secondaire, le Conseil d'établissement mis sur pied par la nouvelle loi sur l'instruction publique lui donnait des pouvoirs de plus en plus grands pour aller chercher de nouvelles sources de financement.

Enfin, il était urgent de dénoncer le sous-financement chronique des universités. À travers ses critiques, le comité a réaffirmé que l'éducation devait demeurer le véhicule privilégié de l'équité sociale qui doit se traduire par une vision de l'école qui favorise l'accessibilité pour toutes et tous à un système de qualité centré sur la réussite et ce, quels que soient l'endroit, la région, l'institution ou l'ordre d'enseignement.

Les orientations ministérielles tracent encore les contours du prochain mandat. La lutte au désinvestissement de l'État en éducation reste toujours une priorité. Pour le collégial, les effets du morcellement du réseau se font toujours ressentir. Dans un climat de concurrence de plus en plus grand et à la recherche de nouvelles clientèles, les établissements cherchent à offrir des programmes alléchants qui mettent en péril l'existence même du DÉC tel qu'on le connaît.

Aussi, le comité devra continuer à travailler sur trois dossiers importants : l'harmonisation interordres dont le DÉC-BACC est un exemple, la formation professionnelle et technique, la prolifération des AÉC et toute la question de l'habilitation. En parallèle, le comité devra surveiller de près un autre dossier important. À la suite des consultations sur le renouvellement de la profession enseignante, le CSÉ déposera son rapport très bientôt. Les recommandations toucheront la formation initiale des enseignantes et des enseignants et leur engagement dans l'institution. C'est toute la question de l'identité de la profession enseignante reliée à la possibilité d'un ordre professionnel qui est en filigrane.

Pour le primaire et le secondaire, la mise en œuvre de la réforme se poursuivra jusqu'en 2006. Aussi, aux yeux du comité, ce dossier devrait demeurer prioritaire pour les trois prochaines années. À ce stade, le comité privilégie deux grandes orientations de base : s'assurer que les enseignantes et les enseignants disposeront des ressources nécessaires à l'implantation de la réforme ; que l'effet conjoint de la décentralisation et du nouveau régime pédagogique n'entraîne pas une dérive excessive entre le curriculum national et le curriculum réel dans les différentes écoles du Québec.

Enfin, pour les chargé-es de cours, la politique des universités et le plan de réinvestissement du ministre Legault restent des priorités à court terme. À long terme, le comité devra se pencher sur un plan de financement annoncé par le ministre Legault. De plus, à la demande du Regroupement des chargé-es de cours, le comité a été saisi de la problématique de l'enseignement à distance. Il s'agit d'explorer la situation des universités en regard de ce type de formation et d'en évaluer l'impact réel et potentiel sur les conditions des chargé-es de cours.

Par ailleurs, une réflexion plus en profondeur s'impose sur tout ce qui concerne l'impact des nouvelles formes d'enseignement et plus particulièrement, les nouvelles technologies sur nos pratiques enseignantes et nos emplois. Enfin, un autre dossier viendra sûrement s'ajouter dans les années qui viennent. En effet, le comité devra réfléchir sur l'obligation, pour les universités, de rendre des comptes à partir des indicateurs de performance qui sont si chers au ministre Legault.

Pour terminer, les principaux dossiers pour les trois prochaines années seront ceux de l'évaluation institutionnelle, de la formation continue, de la profession enseignante, de la réforme au secondaire et du financement des universités.

Enfin, deux dossiers importants touchent les trois ordres d'enseignement. Le premier dossier est en lien avec l'annonce récente du ministre Legault qui veut que le réseau de l'éducation se dote d'un plan institutionnel de la réussite et de contrats de performance pour cibler le réinvestissement en éducation. Le deuxième est tout ce qui touche l'harmonisation interordres.

Enfin, les membres du comité devront prêter une attention particulière à toute la question de la décentralisation du système d'éducation. Les établissements de plus en plus autonomes sont à la recherche constante de partenaires pour trouver de nouvelles sources de financement. Alors les directions des établissements d'enseignement, du primaire à l'université, mobilisent leurs énergies pour tisser des liens d'affaire avec la communauté. Ils commanditent la construction des bibliothèques, des salles de spectacles, des salles de conditionnement physique en collaboration avec les villes environnantes. Ils font entrer la publicité dans les écoles et obtiennent des contrats exclusifs avec les grandes compagnies. Ils sont autant préoccupés par le marketing et les pressions du marché du travail que par leur mission première qui est avant tout une mission de formation des étudiantes et des étudiants.

CONCLUSION

Le travail d'analyse et de réflexion, suscité par les nombreux dossiers de ces trois dernières années, permet au comité de faire quelques constats.

D'une part, son rôle est avant tout un rôle de réflexion sur les grands enjeux en éducation. C'est un travail à long terme et qui est essentiel afin de cerner les grandes tendances en éducation pour les années à venir. D'autre part, il doit aussi produire des canevas d'intervention, souvent dans un laps de temps assez court, dans le cadre de consultations commandées par le ministère de l'Éducation ou le Conseil supérieur de l'éducation. Ou encore, les regroupements peuvent demander au comité de soumettre des orientations sur des sujets spécifiques et qui souvent ne peuvent attendre. La nature même du comité doit être définie par cette tension entre le court et le long terme. Il ne peut en être autrement. Le comité ne peut y échapper. Mais pour que le travail de réflexion et d'analyse soit sérieux et valable, il doit y avoir des conditions.

Dans un premier temps, le comité doit, dans le sens du respect de ses mandats, réussir à garder une certaine autonomie et éviter d'être à la remorque des tensions qui traversent parfois les regroupements.

Dans un deuxième temps, il ne peut cependant être isolé. Au contraire, il doit avoir la possibilité de présenter ses travaux et de débattre des enjeux importants qui touchent l'ensemble des enseignantes et des enseignants mais qui ne sont pas directement liés à la convention collective ou à l'organisation du travail. Il est essentiel que le comité puisse avoir des lieux de réflexion et de discussion en dehors des regroupements. Le comité doit avoir l'occasion de prendre le pouls des enseignantes et des enseignants. Par exemple, il aurait été intéressant d'avoir un débat de fond sur toute la question du renouvellement de la profession enseignante ou sur l'habilitation. Voilà pourquoi nous pensons qu'il serait souhaitable d'instaurer de tels lieux de réflexion sous une forme ou sous une autre (des colloques ou des séminaires, par exemple) tout en tenant compte des ressources financières de la FNEEQ.

Dans un troisième temps, le fruit des réflexions du comité gagnerait à être mieux connu par l'ensemble des membres de nos syndicats. Les documents produits par le comité devraient être diffusés largement par différents moyens mis à notre disposition. Par exemple, il pourrait y avoir régulièrement des chroniques du Comité école et société sur le site Internet de la FNEEQ. Il faudrait publier des brochures de références pour l'ensemble des membres afin de les informer des textes publiés par le comité. Les membres du comité pourraient intervenir aux regroupements sur une base régulière et les informer des travaux en cours et des dossiers de l'heure.

Enfin, pour terminer, indépendamment de la forme et des modalités que pourraient prendre ces activités, le comité réitère sa conviction qu'il est nécessaire pour une fédération présente dans le milieu de l'éducation, de réserver des lieux et des moments pour enquêter, analyser, réfléchir sur les tendances lourdes qui traversent le système d'éducation au Québec. Des lieux et des moments pour penser loin... pour penser ensemble !